

2018 : derrière la com', encore une cure d'austérité pour l'éducation

Patrice Bégnana

La nouvelle vient de tomber : le nombre de postes au concours est en forte baisse. 5 833 postes sont proposés pour le Capes externe cette année contre 7 315 l'an dernier. Pour l'agrégation externe, c'est 1 555 postes sont prévus, contre 1 920 l'an dernier.

Le gouvernement justifie cette baisse en invoquant les postes non pourvus.

L'argument est doublement fallacieux. D'une part, il y avait 6 011 postes pourvus au Capes externe l'an dernier. Il y a donc une baisse nette de 178 postes. Pour l'agrégation, 1 709 avaient été pourvus. La baisse là encore est nette : moins 154 postes. Mais dans le détail, il y a des baisses de postes là où tous avaient été pourvus : 540 postes en histoiregéographie contre 680 postes, tous pourvus l'an dernier. Cette discipline absorbe l'essentiel de la baisse. Il est clair qu'ainsi la perte de postes sera plus importante puisqu'il y aura des postes non pourvus dans des disciplines comme les lettres classiques où 183 postes sont ouverts cette année contre 230 l'an dernier pour 85 postes pourvus.

D'autre part, il appartient au gouvernement de rendre impossible les postes non pourvus sans remettre en cause la souveraineté des jurys. Il suffit

PUJOL / ROUQUETTE : LE MATCH DES ELCO

 Dès la rentrée scolaire 2015-2016, j'ai averti en tant que maire de Perpignan l'Inspection Académique, par un courrier officiel, que je m'opposais à l'organisation des cours d'ELCO dans les écoles de la ville. » (1)



SOMMAIRE

2018 : derrière la com', encore l'austérité 1
Quel avenir pour les RASED ?3
Réforme du bac et sélection à l'université, le
tri social en marche!4
Stage antiraciste de SUD éducation 93 :
communiqué de SUD éducation 66-11 et
communiqué fédéral6
RSST et RDGI : deux registres à utiliser ! 7
Les Services Civiques, pour SUD éducation,
c'est non!8
Bulletin d'adhésion9
ELCO Kezako ?10
Pujol contre les ELCO : une
instrumentalisation nauséabonde11
Communiqué intersyndical ELCO12

66-11

Permanences les mercredis après-midi. ieudis matins et vendredis

> Local Solidaires 66 4 bis, avenue Marcelin Albert 66000 Perpignan

06.84.89.01.17 △ 66-11@sudeducation.org hwww.sudeducation66.org

"EN ROUTE POUR LE SUD"

Journal trimestriel édité par Sud Education 66-11 3, impasse San Gil - 66000 Perpignan et imprimé par Routage Catalan 58, avenue de Rivesaltes 66240 Saint-Estève n° 56 - Déc 2017 - Jan - Fév 2018 ISSN 2427-5026 n° de CPPAP: 0918 S 06756 Dépôt légal : à parution

Directeur de publication : Benjamin Garcia

L'EQUIPE SYNDICALE :

- Nicolas Pierre (déchargé 6 heures)
- Marc Anglaret (déchargé 5 heures)
- Héléna Molin (déchargée 3 heures)
- Matthieu Faure (déchargé 2 heures)
- Patrice Bégnana
- Michel Benkemoun
- Patrick Billard
- Anne-Julie Borne
- Nina Castellarnau
- Francis Maury
- Anne Pagès
- Emmanuel Perov

- Priscilla Vallès



d'établir des listes complémentaires. Car, il ne faut pas s'y tromper, les postes non pourvus seront occupés par des contractuels en CDD ou en CDI. qui, pour certains d'entre eux, auront été refusés par des jurys des exigences pour aui disparaissent lorsqu'il s'agit de les sous-payer pour faire le même travail que les autres.

Pendant ce temps, l'augmentation des effectifs scolaires demeure. Aucune perspective d'amélioration des conditions de travail ne se dégage. Si on ajoute à cela le gel des salaires, il est clair que les envoyés signaux par gouvernement sont clairs : le service public d'éducation est le dernier de ses soucis. On revient ainsi à la politique que nous avons connue entre 2000 et 2012 où les postes baissaient avec plus ou moins d'intensité. Est-ce étonnant quand on sait que l'actuel ministre fut directeur de l'enseignement général pendant la grande scolaire période de suppression de postes ministère Chatel président Macron qui se prétend de droite et de gauche a choisi pour l'éducation d'être de droite et de droite.

L'annonce d'une réforme du lycée dans ce contexte n'annonce rien d'autre qu'une tentative de diminuer l'offre d'enseignement. Elle est dans la droite ligne de la réforme du collège que le gouvernement a gardée tout en la modifiant de façon cosmétique. Réduction des supprimant coûts des en épreuves du baccalauréat. Augmentation du travail sans compensation pour ceux qui assureront le contrôle continu.

Dans l'hypothèse οù les filières disparaîtraient, le regroupement dans des classes de 36 élèves ou plus s'effectuera sans difficultés. Les discours lénifiants sur la réussite de tous, la préparation à l'enseignement supérieur seront les paravents idéologiques du froid calcul financier. L'État doit faire des économies pour que les plus fortunés puissent payer moins d'impôts.

La réforme Chatel était déjà une mauvaise réforme. Aussi nous trouvons-nous, tel Ulysse sur la mer, entre Charybde et Scylla: refuser une mauvaise réforme pour en garder une mauvaise ou accepter une mauvaise pour se débarrasser d'une mauvaise.

Mais comme il faut occuper le terrain médiatique et soulever des problèmes qui concernent peu de monde, le ministre a annoncé la création d'unités laïcité, l'une nationale composée de « sages » et les autres dans chaque académie. Cette sorte de brigade interviendra soutenir les professeurs qui ont des problèmes de laïcité. Lors du grand jury LCI, le ministre a avoué qu'il n'a aucune statistique sur une recrudescence de problèmes liés à la laïcité. Un des exemples pris par le ministre lors de cette émission est édifiant : des élèves refusent qu'un professeur de SVT soutienne que la Terre tourne autour du Soleil car c'est contraire à leur conviction créationniste. L'unité laïcité

pourra alors intervenir. On reste sans voix. Nul doute que l'astronomie est devenue une branche fondamentale des SVT. Nul doute que les créationnistes de toute obédience menacent les professeurs de SVT qui sont incapables de trouver des preuves de ce qu'ils avancent. C'est clair : la laïcité est une nouvelle discipline scientifique qui devrait permettre de résoudre tous les problèmes dans des classes surchargées, avec de non moins nombreux contractuels en CDD ou CDI. Il ne restera plus aux professeurs des écoles qu'à faire tous les jours la même dictée, celle du début de la loi de 1905 :

« Article 1

La République assure la liberté de conscience. Elle

garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Article 2

La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes.

Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons. »

Quel avenir pour les RASED ? Anne Pagès



Le RASED, Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté, doit fonctionner normalement avec un psychologue scolaire, deux maîtres E (maître d'adaptation), un maître G (rééducateur). Pour les maîtres E et G, leur spécialisation résulte de formations particulières qui, il y a quelques années, duraient au moins une année entière. Des rapports existent qui montrent l'importance de cette prise en charge et les résultats qu'elle obtient.

Depuis quelques années, depuis la présidence de Sarkozy et du ministre de l'éducation Luc Ferry, le RASED est l'objet d'attaques régulières : les collègues qui partent à la retraite ne sont pas remplacés, d'autres voient leur poste carrément supprimé et se retrouvent devant des classes, d'autres encore se sont retrouvés mis à disposition comme personnel ressource.

Le résultat est que les réseaux sont incomplets ou couvrent des secteurs démesurés. Par exemple, dans le département, le secteur du Vallespir couvre 26 écoles, de Villelongue-dels-Monts à Prats-de-Mollo, et 2 600 élèves. Le Rased est actuellement constitué de 4 personnes, deux psychologues scolaires contractuelles, un maître E (ils étaient 5, il y a encore 10 ans) et un maître G. C'est sur ces 4 personnes que repose la dure mission d'éteindre le

feu, dans des écoles dans lesquelles les difficultés sociales et pédagogiques se multiplient, ainsi que les difficultés d'ordre psycho-affectives. Or, le Centre Médico-Psychologique de Céret est passé de 5 jours d'ouverture à 3 jours. De plus, un projet de fusion avec celui de Port-Vendres est en cours, et ce serait à Saint-André que la prise en charge aurait lieu. Plus d'une heure de route de Prats-de-Mollo ou de Cerbère.

Et ailleurs ? Toujours dans le 66, les collègues du spécialisé dans la circonscription de Saint-Cyprien ou celle de Prades ont beaucoup de mal à continuer à faire leur travail. En Seine-Saint-Denis, 20 postes ont été créés cette année. En Haute-Garonne, un seul enseignant spécialisé par circonscription, qui doit avoir du mal à travailler en équipe... Dans l'Hérault, il y a eu la création de 4 réseaux complets mais tous les postes n'ont pas été pourvus, faute de formation. Ce qui ressort de cet état des lieux, c'est qu'il n'y a plus aucune cohérence territoriale : l'Éducation nationale en matière d'enseignement spécialisé n'existe plus. Chaque académie, chaque Dasen, chaque circonscription fait ce que bon lui l'existence des Rased essentiellement du soutien de l'IEN, qui a confiance dans le fonctionnement du Rased... ou pas. ■

Réforme du bac et sélection à l'université, le tri social en marche !



Communiqué de la fédération SUD éductaion

Plan étudiant : qu'est-ce qui va changer ?

- Chaque lycéen-ne pourra faire jusqu'à dix vœux d'orientation non-hiérarchisés. Deux semaines seront consacrées au projet d'orientation en Terminale. Compilés, ces vœux seront ensuite étudiés par le conseil de classe du second trimestre et le/la chef-fe d'établissement rendra un avis sur chacun d'entre eux pour ensuite le transmettre aux établissements de l'enseignement supérieur via une « fiche Avenir ».
- Le nombre de places dans chaque formation sera fixé par le recteur. Le tirage au sort et l'algorithme d'affectation automatique sont supprimés, les dossiers des lycéen-ne-s sont consultés par les équipes pédagogiques des établissements où ils souhaitent étudier.
- Leur sélection se fera sur la base des « attendus » fixés pour chacune des formations avec des critères de type : filière de bac, notes dans certaines matières, cinq derniers bulletins de note, lettre de motivation,

notes au bac de français, investissement associatif, ou encore suivi d'un MOOC présentant la filière.

- Dans les formations sélectives (CPGE, DUT, BTS, écoles...) les réponses possibles aux élèves demeurent les mêmes : Oui, Non, En attente (liste d'attente).
- Dans les formations « non-sélectives », les universités vont choisir des élèves qui remplissent ces « attendus ». S'il leur reste des places, elles doivent accepter d'autres élèves, mais en conditionnant leur inscription à l'acceptation d'un parcours pédagogique spécifique, par exemple une année de mise à niveau. L'étudiant-e devra donc faire une espèce « d'année zéro » allongeant la durée de son cursus universitaire.

- Pour les élèves qui n'auront eu aucune place car leurs attendus n'auront pas été jugés bon par les universités demandées, une commission rectorale d'accès au supérieur se réunira chaque semaine pour leur proposer des affectations dès les résultats du bac.
- Les universités pourront proposer aux étudiante-s des parcours à la carte via les « contrats de réussite pédagogique » : remise à niveau, cursus pluridisciplinaire, accéléré ou accompagné, de durées variables... le tout supervisé par un « directeur des études » par grand champ disciplinaire qui pourra faire évoluer ce contrat de réussite pédagogique.

Ce plan étudiant est une remise en cause du libre accès à l'enseignement supérieur. Il introduit purement et simplement la sélection à l'entrée à l'université.

Individualiser les parcours c'est établir une concurrence entre les élèves, mettre en place des pré-requis, et donc accentuer encore la sélection

sociale et les inégalités.

Non au tri dès le lycée!

Afin de guider les élèves dans leurs choix d'orientation, le projet de loi prévoit la nomination dès décembre d'un second-e professeur-e principal-e dans chaque classe de Terminale. Leur mission est de conseiller les élèves en matière d'orientation, de choix de filières et de compiler leurs vœux pour étude approfondie lors du conseil de classe du second trimestre.

Une partie du travail d'orientation et de sélection reviendrait aux enseignant-e-s des lycées : accompagnement des élèves dans le choix des filières, avis lors des conseils de classe devenant des conseils d'orientation, etc.



En route pour le **(xx)** - N°56 Décembre 2017 - Janvier - Février 2018 Cela impliquerait encore une surcharge de travail. De plus, alors que les PSY-EN donnent des conseils aux élèves, les enseignant-e-s auraient de fait un poids décisionnel dans l'orientation des élèves. Le rôle des enseignant-e-s n'est pas de se transformer en auxiliaire de la sélection sociale : nous refusons ce travail de tri!

Les conséquences de cette réforme vont être une accentuation du processus de tri social et l'exclusion des classes populaires de l'enseignement supérieur.

Pour un vrai service public d'orientation

Le conseil et l'accompagnement à l'orientation nécessite des qualifications spécifiques : c'est le rôle des conseiller-e-s d'orientation (devenu-e-s Psy-EN).

Pourtant aujourd'hui cette mission est de plus en plus deléguée aux enseignant-e-s tandis que les conditions de travail des collègues Psy-EN se dégradent : augmentation des missions, baisse du nombre de postes, regroupement et fermeture des CIO et multiplication du nombre d'établissements couverts par un-e même Psy-EN. D'autre part, le projet de loi prévoit la mise en place d'un tutorat des lycéen-ne-s par... des services civiques!

SUD éducation revendique des moyens pour un service public d'orientation : réouverture des CIO, embauche de personnels titulaires et formés pour assurer ce travail auprès des élèves.

Des universités sous pression

L'annonce d'un investissement d'un milliard d'euros à destination de l'enseignement supérieur et de la recherche est un leurre. Y figurent 450 millions d'euros déjà budgétisés sous forme d'appels à projet : toutes les universités n'en bénéficieront pas, n'y auront droit que celles dont les projets sont en adéquation avec les volontés gouvernementales.

Il reste donc 550 millions d'euros budgétisés sur 5 ans pour accueillir près de 3 millions d'étudiant-e-s d'ici à 2025!

C'est totalement insuffisant, d'autant qu'aucune garantie n'existe sur les recrutements de personnels titulaires. Bien au contraire, les contrats précaires, contractuels ou vacataires, se multiplient à tous les étages : enseignant-e-s, personnels techniques, administratifs et des bibliothèques. Les conditions

de travail et d'étude des personnels et des usagere-s des universités se sont fortement dégradées ces dernières années.

Ces quinze dernières années, les choix gouvernementaux en matière d'enseignement supérieur et de recherche sont clairs : l'université doit s'adapter au marché.

Les collègues enseignant-e-s/chercheurs-euses à l'université accompliraient le reste du travail de sélection en examinant un nombre de dossiers incalculables (tous les choix non hiérarchisés devant a priori être examinés!).

La réforme du Bac, c'est l'adaptation du Bac à une université sélective

Ce projet de loi s'articule enfin aux annonces faites par Blanquer au sujet du Bac. D'une part, le contrôle continu serait renforcé, le contrôle terminal étant réduit à quatre disciplines.

Or, nous savons très bien avec le précédent des lycées professionnels que cela créerait des bacs « territoriaux », et donnerait donc une valeur différente aux bacs de centre-ville et aux bacs estampillés « ZEP ».

D'autre part, le Bac ne serait plus la conclusion des études secondaires, et ainsi le premier niveau de qualification ouvrant à des droits dans le monde du travail, mais il serait la porte d'entrée vers la sélection dans le supérieur. Un bac modulaire qui ouvrirait les portes de telle ou telle filière en fonction des modules validés.

SUD éducation appelle les personnels à se réunir afin de discuter des modalités d'actions contre ce Plan étudiant qui constitue un recul sans précédents du droit aux études supérieures.



Stage antiraciste de SUD éducation 93 : Communiqué de SUD éducation 66-11



Le stage syndical organisé par SUD éducation 93 les 18 et 19 décembre, intitulé « Au croisement des oppressions : où en est-on de l'antiracisme à l'école ? » a beaucoup fait parler de lui pour deux raisons :

- Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, a annoncé vouloir attaquer en justice SUD éducation 93 pour sa volonté de débattre au cours de ce stage du « racisme d'État », expression pourtant utilisée par de grands intellectuels comme Michel Foucault, Pierre Bourdieu ou Jacques Rancière.
- Sur les neuf ateliers proposés, deux étaient organisés en « non mixité », c'est-à-dire qu'ils regroupaient uniquement les personnes subissant le racisme du fait de leur physionomie.

Le fonctionnement de la fédération SUD éducation permet une grande autonomie de ses syndicats. Le dispositif en « non mixité » est un choix du syndicat SUD éducation 93. SUD

éducation 66-11 a décidé de ne pas prendre position sur ce choix lui-même, qui peut légitimement être débattu et contesté, à condition d'éviter tout raccourci et amalgame, comme cela a été trop souvent le cas dans plusieurs médias.

Quoi que nous pensions de ce choix, l'annonce par Jean-Michel Blanquer d'attaquer en justice SUD éducation 93 nous paraît très grave, car elle remet en cause une liberté fondamentale, la liberté syndicale, que nous revendiquons pour nos camarades de SUD éducation 93 comme pour toute autre organisation syndicale.

Quoi que nous pensions de ce choix, nous vous invitons à prendre connaissance du communiqué de SUD éducation 93 afin de vous fonder une opinion circonspecte et approfondie :

http://www.sudeducation93.org/Antiracisme-et-libertes-syndicales ■

Le conseil fédéral de SUD éducation dénonce l'attaque sans précédent aux libertés syndicales portée par le Ministre de l'Éducation nationale

Sur la base de calomnies, le Ministre de l'éducation nationale mène une campagne inepte et a annoncé avoir porté plainte contre le syndicat départemental SUD éducation 93, qui organise un stage de formation syndicale ouvert à tous les personnels : « Au croisement des oppressions - Où en est-on de l'antiracisme à l'école ? ».

Le fonctionnement de la fédération des syndicats SUD éducation laisse entière l'autonomie de chaque syndicat, en particulier en matière de pratiques syndicales et de politique d'action, notamment sur le contenu des formations locales.

Les approches de l'antiracisme sont diverses et peuvent faire débat. Mais nous ne pouvons pas laisser dire que le stage organisé par SUD éducation 93 serait autre

chose qu'un stage antiraciste visant à combattre les discriminations.

Les syndicats SUD éducation réunis en conseil fédéral ce jeudi 30 novembre dénoncent l'attaque sans précédent aux droits syndicaux et aux libertés syndicales portée par le Ministre de l'éducation nationale. Le conseil fédéral affirme sa solidarité avec les militant-e-s de SUD éducation 93 qui subissent des insultes, des menaces, et des attaques physiques contre des locaux syndicaux.

RSST et RDGI: deux registres à utiliser! REGISTRES DES **Nicolas Pierre**

PERSONNELS

Le Registre de Santé et de Sécurité au Travail (RSST) est un des outils pour défendre nos conditions de travail. Il permet à chacun de noter tout risque qu'il rencontre sur son lieu de travail : du manque de savon dans les toilettes à l'agression physique grave en passant par les insultes ou le manque de respect de hiérarchie, les raisons d'utiliser ce registre sont nombreuses.

Risques psychiques, altérations des conditions de travail, manque de respect à la législation et aux droits des travailleuses et travailleurs, autant de raisons pour vous saisir de ce RSST.

Concernant les dangers graves et imminents, lorsque qu'un agent a un motif raisonnable de penser que sa situation de travail présente un tel danger, il alerte l'IEN ou le chef d'établissement le plus rapidement possible par mail ou par téléphone et formalise cette alerte le jour même par écrit dans le Registre pour Danger Grave et Imminent (RDGI).

Propos et gestes agressifs, menaces de mort, risques liés à l'état du local de travail (présence d'amiante ou de radon, risque d'effondrement, ...) sont autant de situations susceptibles de mettre en danger l'agent et devraient donner lieu à une alerte.

Dans l'Académie de Montpellier, pour le premier degré, ces registres se trouvent dans le nouvel Intranet Accolad. Pour le second degré, chaque établissement doit les mettre à disposition dans un lieu accessible à tous les agents (loge, salle des profs, ...) ■



PREMIER DEGRÉ

Les Services Civiques, pour SUD éducation, c'est non!

Des super-bénévoles pour faire tourner les établissements scolaires ?

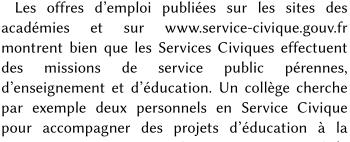
Communiqué de la Fédération SUD éducation

Dans l'Éducation Nationale, un personnel sur cinq travaille sous contrat précaire, renouvelable d'année en année, sans bénéficier des mêmes droits que leurs collègues fonctionnaires. Ces personnels effectuent des missions d'enseignement, de surveillance en Vie Scolaire, d'accompagnement des élèves en situation de handicap, d'orientation...et

leur nombre va continuer d'augmenter avec l'annonce du gouvernement de la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires la fin d'ici quinquennat Macron. Dans un même temps, le ministre de l'Éducation Nationale a annoncé à la 2017 rentrée le développement d'un nouveau « statut » encore plus précaire, celui des Services Civiques, dont le nombre devrait être porté à 350 000 d'ici 2018.

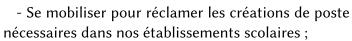
Le recours au Service Civique est un moyen pour l'Éducation

Nationale de contourner les contraintes déjà maigres qui existent dans le droit public et dans le Code du Travail pour l'employeur. Avec un salaire d'un peu plus de 500 euros par mois pour 24 à 48 heures de travail réparties sur 6 jours, sans accès aux droits fondamentaux des travailleur-euse-s, tels que les droits syndicaux et les droits sociaux, le Service Civique, c'est l'esclavage!



citoyenneté et pour participer à la lutte contre le décrochage scolaire temps de travail avec un hebdomadaire de 30h de travail pour 580 euros pendant 7 mois. Une maternelle recrute personnel en Service Civique pour contribuer à l'inclusion des élèves en situation de handicap. On assiste donc à une précarisation aggravée des métiers de l'Éducation Nationale alors l'accompagnement des élèves en situation de handicap et toutes les missions d'éducation nécessitent de vraies formations dans le cadre d'un emploi statutaire.

La Fédération des syndicats SUD éducation appelle tous les personnels de l'Éducation Nationale à :



- Lutter pour la titularisation de tou-te-s les précaires :
 - Refuser le recours aux Services Civiques. ■





2017 - 2018

SUD éducation 66-11

06.84.89.01.17

> △ 66-11@sudeducation.org https://www.sudeducation66.org

Adhérent·e						
NOM :	Prénom :					
Adresse :						
Commune :	Téléphone : E-mail :					
Situation professionne	lle					
Branche (1° ou 2° degré, s	upérieur) : Corps, grade (ATTEE, instituteur, certifié, hors-classe) :					
Discipline, fonction, statut (adjoint, brigade, TZR,):					
☐ Temps complet	☐ Temps partiel :					
☐ Disponibilité	☐ Congé (type :) ☐ Retraité					
		_				
Établissement d'exerci	ce ou de rattachement administratif					
Nom :						
Adresse :						
Code postal :	Commune :					
Cotisation		_				
66% des sommes versées en 2017 seront déductibles de vos impôts 2017 ou ouvriront un crédit d'impôt						
	(un justificatif vous sera adressé en 2018).					
	annuelle 2017 - 2018 (consulter le tableau ci-dessous) : € □ une fois □ deux fois □ trois fois □ dix fois					
		_				
Montar	its des cotisations, à calculer d'après le salaire annuel net de l'année civile 2016 :					

Salaire mensuel net moyen en 2016	Cotisation annuelle	Cotisation réelle (après déduction ou crédit d'impôt)	Taux de cotisation
- de 600 €	6€	2,06 €	/
+ de 600 €	15 €	5,10 €	2,5%
+ de 750 €	27 €	9,18 €	3,6%
+ de 900 €	45 €	15,30 €	4,74 %
+ de 1000 €	54 €	18,36 €	5,14 %
+ de 1100 €	64 €	21,76 €	5,57 %
+ de 1200 €	75€	25,50 €	6 %
+ de 1300 €	88,5 €	30,09 €	6,56 %
+ de 1400 €	102 €	34,68 €	7,03 %
+ de 1500 €	117 €	39,78 €	7,55 %
+ de 1600 €	135 €	45,90 €	8,18 %
+ de 1700 €	153 €	52,02 €	8,74 %
+ de 1800 €	174 €	59,16 €	9,41 %
+ de 1900 €	192 €	65,28 €	9,85 %
+ de 2000 €	210 €	71,40 €	10,24 %
+ de 2100 €	230 €	78,20 €	10,70 %

Salaire mensuel net moyen en 2016	Cotisation annuelle	Cotisation réelle (après déduction ou crédit d'impôt)	Taux de cotisation		
+ de 2200 €	251 €	85,34 €	11,16 %		
+ de 2300 €	272 €	92,48 €	11,57 %		
+ de 2400 €	293 €	99,62 €	11,96 %		
+ de 2500 €	315 €	107,10 €	12,35 %		
+ de 2600 €	340 €	115,60 €	12,83 %		
+ de 2700 €	364 €	123,76 €	13,24 %		
+ de 2800 €	390 €	132,60 €	13,68 %		
+ de 2900 €	416 €	141,44 €	14,10 %		
+ de 3000 €	443 €	150,62 €	14,52 %		
+ de 3100 €	472 €	160,48 €	14,98 %		
+ de 3200 €	500 €	170,00 €	15,38 %		
+ de 3300 €	530 €	180,20 €	15,82 %		
+ de 3400 €	561 €	190,74 €	16,26 %		
+ de 3500 €	593 €	201,62 €	16,70 %		
+ de 3600 €	Calcul*	34 % cotisation	17,30 %		
* Cotisation annuelle = 17,30% du salaire mensuel net moyen.					

Joindre tous les chèques. Paiements en deux ou trois fois : le deuxième chèque sera encaissé le 31 janvier 2018 et le troisième le 30 avril 2018. Paiements en dix fois : un chèque par mois sera prélevé de septembre à juin.

Pour tout cas particulier (difficulté de paiement, etc.), contactez SUD éducation 66-11.

Le(s) chèque(s) à l'ordre de SUD éducation 66-11 et le présent bulletin d'adhésion sont à adresser à :

SUD éducation 66-11 - 3, impasse San Gil - 66000 Perpignan

J'autorise Sud éducation à faire figurer ces informations dans ses traitements et fichiers informatisés, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi « Informatique et Liberté » du 06 janvier 1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la Fédération Sud éducation.

Date: Signature:



ELCO... KESAKO?

Héléna Molin

Première partie de notre dossier spécial pour tout comprendre au bras de fer entre la mairie de Perpignan et la DSDEN des P.O.: on vous explique en quoi consiste le dispositif ELCO, son histoire, son sens originel, son évaluation et sa transformation en cours.

Que sont les ELCO?

Les Enseignements de Langue et Culture d'Origine sont des cours de langues vivantes étrangères donnés à raison de 1h30 par semaine à des élèves volontaires en dehors des temps de scolarité obligatoires, à partir du CE1.

Pourquoi les ELCO?

Ce programme est l'application d'une directive européenne datant de 1977 visant à l'origine à la scolarisation des enfants de travailleurs migrants. Les objectifs de ces enseignements sont premièrement de structurer la langue parlée dans le milieu familial, deuxièmement de favoriser l'épanouissement personnel des jeunes issus d'autres cultures et enfin de valoriser la diversification des langues à l'école¹.

Qui sont les enseignants et quelles sont les pays concernés ?

Les enseignements sont organisés sur la base d'accord bilatéraux avec 9 pays : l'Algérie, la Croatie, l'Espagne, l'Italie, le Maroc, le Portugal, la Serbie, la Tunisie et la Turquie. Ce sont les pays partenaires qui recrutent et qui payent les enseignants.

Sur place, l'enseignant d'ELCO est membre de l'équipe pédagogique et participe à ce titre aux conseils des maîtres et aux conseils d'école. Il doit également pouvoir participer aux actions de formation du PAF.

Quel est le rôle de l'Éducation nationale dans les ELCO ?

Le système éducatif français a une responsabilité directe dans la mise en place de l'ELCO. Les recteur·rice·s d'académie et les IA-DASEN affectent les enseignant·e·s mis·e·s à disposition et contrôlent ces enseignements, avec le concours des IEN.

L'IA-DASEN décide de l'organisation des enseignements (création, reconduction, fermeture

d'un cours) aprés examen des effectifs, des conditions matérielles, et après information des municipalités (la mairie n'a aucun pouvoir décisionnaire, c'est important dans le cas qui nous intéresse!) et l'avis des commissions bilatérales départementales et nationales².

L'avenir des ELCO : la transformation en EILE

En 2016, Najat Vallaud-Belcacem a opéré une transformation des ELCO sur la base d'une évaluation critique du dispositif qui mettait en avant une qualité inégale des enseignants pas toujours bien formés, maîtrisant parfois mal le français et trop peu contrôlés.

L'ELCO évolue alors vers le dispositif d'Enseignements Internationaux de Langues Étrangères (EILE). Leur mise en oeuvre a commencé à la rentrée 2016 avec le Portugal et le Maroc dans départements pilotes en généralisation à toutes les langues sur tout le territoire à l'horizon 20183.

Dès la rentrée scolaire 2017, les élèves des EILE entrant au collège devaient pouvoir poursuivre l'apprentissage du portugais ou de l'arabe en classe de sixième bilangue, voire en section internationale de collège.

Contrairement à une intox qui avait pu se répandre à ce moment là, il n'a jamais été question de supprimer les ELCO mais de les "normaliser" dans le cadre général de l'enseignement des langues étrangères.

1

¹ Source : site Eduscol

² Source : Guide pratique pour la direction de l'école primaire, Eduscol

³ Note de service de la DGSCO aux recteur·rices datant du 7 juillet 2016

Pujol contre les ELCO : une instrumentalisation nauséabonde Héléna Molin



ÉTAT DES LIEUX DES ELCO À PERPIGNAN

Sur l'ensemble du territoire national, les ELCO s'adressent à 85 000 élèves. Dans les Pyrénées-Orientales, environ 900 élèves suivent un ELCO, dont un peu plus de 700 sur Perpignan. Une quinzaine d'écoles sont concernées par leur mise en œuvre. Trois langues sont proposées dans le département : l'arabe algérien, l'arabe marocain et le turc.

Les ELCO dans le viseur de Pujol depuis 2016!

En février 2016, à la faveur d'une polémique concernant un enseignant officiant dans plusieurs écoles de Perpignan, Jean-Marc Pujol exprime publiquement son opposition à ces enseignements sur son blog et dans plusieurs médias du département. C'est le début du bras de fer entre la mairie de Perpignan et la DSDEN des Pyrénées-Orientales. À la rentrée 2016, M. Pujol envoie un courrier au DASEN afin d'exprimer son opposition aux ELCO.

Des précédents : la police municipale dans un cours d'ELCO à Six-Fours dans le Var!

La démarche de M. Pujol n'est pas isolée. À la rentrée 2016, , suite à la plainte d'une mère d'élève, le maire de Six-Fours envoie la police municipale remettre un pli à l'enseignant d'ELCO... en plein cours devant les élèves! Comme M. Pujol, il envoie en parallèle un courrier à la DSDEN. Le préfet du Var saisit alors le Tribunal Administratif pour suspendre cette décision. Le tribunal conclut ne pas pouvoir suspendre la décision car elle se borne à notifier le refus de la signature de la fiche d'installation de l'enseignant et que rien n'a été mis en œuvre pour empêcher effectivement la tenue des cours. Cependant deux passages tirés du jugement permettent de bien montrer le caractère illégal de toute tentative par une mairie de fermer les locaux aux ELCO : c'est d'une part se soustraire aux obligations d'un maire vis-à-vis de l'autorité académique, mais c'est également contraire au droit à l'éducation de l'enfant!

Rentrée 2017 : Une situation inédite à Perpignan ! Le maire passe à l'acte !

Il ne s'agit pas simplement pour M. Pujol d'utiliser des procédés mesquins tels que le refus de chauffer les locaux des écoles où les cours ont lieu un mercredi, mais d'aller jusqu'à cadenasser les grilles afin que l'enseignant d'ELCO ne puisse accéder aux locaux, comme ce fut le cas à l'école Victor Duruy! Nous serions très intéressé·e·s de voir quelle serait la décision du tribunal administratif face à ce cas d'école!

DES ARGUMENTS TOUS PLUS FALLACIEUX ET DE MAUVAISE FOI LES UNS QUE LES AUTRES...

Un maire désobéissant, en soi, ça pourrait bien nous plaire à SUD! Mais pas quand la désobéissance se fonde sur des "valeurs" auxquelles nous sommes farouchement opposé·e·s et sur des arguments fallacieux.

Il y a tout d'abord les arguments plus émotionnels que rationnels : « le renforcement du communautarisme » (blog de M. Pujol) ou « le soupçon de prosélytisme » (Mme Beaufils dans L'Indépendant du 9/12). Mais de quel communautarisme parle donc M. Pujol ? Quand il s'agit d'ouvrir de nouvelles écoles bilingues à Perpignan, il ne semble pourtant pas effrayé par une possible dérive communautariste! Évidemment nous ne nous opposons absolument pas au bilinguisme français/catalan, nous soulignons juste l'incohérence (ou l'hypocrisie) des propos de M. Pujol sur les ELCO. Quant à la méfiance de Mme Beaufils, espérons que l'encadrement du dispositif par l'Éducation nationale la rassure.

Il y a ensuite l'argument d'apparent "bon sens" pour persuader l'électeur plus bleu clair que bleu marine : la fausse alternative entre les ELCO et l'enseignement du français. Comme si l'existence des ELCO, qui ne s'adressent qu'à un nombre limité d'élève et qui ne coûte quasiment rien au budget de l'Éducation nationale, pouvait avoir une quelconque incidence sur les résultats déclinants de nos élèves dans la maîtrise du français!

Étant donné ce regain d'intérêt de M. Pujol pour l'alphabétisation des migrants et pour l'amélioration des conditions d'enseignement dans le premier degré, nous attendons ses prochaines annonces sur l'augmentation des subventions aux associations d'aide aux migrants et sur l'augmentation du budget alloué aux écoles de Perpignan qui voient années après années se réduire le nombre de séances de piscine ou encore les interventions des animateurs culturels de la ville!

Jean-Marc Pujol ferme les écoles de Perpignan aux ELCO : UNE DÉCISION ANTIRÉPUBLICAINE ET SCANDALEUSE!



Communiqué intersyndical 66 : CGT éduc'action, SE-UNSA, SNUipp-FSU et SUD éducation

Qu'est-ce que les ELCO?

Les Enseignements de Langue et Culture d'Origine, programme piloté par l'Éducation nationale depuis 1977 dans le cadre d'une directive européenne et en partenariat avec neuf pays, européens (Espagne, Italie, Portugal, Serbie et Croatie) et extra-européens (Algérie, Maroc, Tunisie et Turquie). Ils permettent aux élèves qui le souhaitent de suivre un enseignement de langue étrangère à raison d'1h30 par semaine à l'école élémentaire.

En 2016, Jean-Marc Pujol exprime publiquement sur son blog son opposition aux ELCO.

Le motif de son opposition est clairement politique : « à [ses] yeux, ce dispositif conduit au communautarisme ». C'est son opinion et il est libre de l'exprimer. Nous sommes en République.

Mais dans le même billet, on apprend qu'il a notifié par écrit au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale son intention de s'opposer à toute « réquisition » des locaux des écoles de la ville dont il est le propriétaire. Ce n'est plus une opinion, c'est une décision visant à empêcher la mise en pratique d'une politique publique. Il décide donc de se soustraire à ses obligations d'élu d'une collectivité territoriale vis-àvis de l'Éducation nationale. Il s'oppose à l'État, donc à la République.

Mais dans les faits, les cours de langue se poursuivent toute l'année.

En 2017, des chaînes et des cadenas aux grilles des écoles!

Une nouvelle année scolaire commence, un nouveau courrier est adressé au DASEN. Mais cette fois, le Maire passe à l'acte : une note de service est adressée aux agents des écoles pour que les locaux soient fermés aux ELCO. Mercredi 18 novembre, les élèves et les parents de l'école Victor Duruy ainsi que leur professeur d'arabe auront la surprise de trouver la grille de l'école enchaînée et cadenassée! On peut imaginer leur surprise, incompréhension et leur sentiment légitime d'exclusion face à ce symbole d'une rare violence.

C'est pourquoi nous, organisations syndicales de l'Éducation nationale, nous nous indignons et exigeons de la Mairie de Perpignan qu'elle respecte ses obligations envers l'Éducation nationale, l'État et la République!

Nous soutenons nos collègues, enseignant-e-s d'ELCO et directeur-rice-s, qui au quotidien font fonctionner nos écoles. Eux-elles qui assurent l'éducation et l'intégration de milliers d'enfants issus de l'immigration, eux-elles qui tissent années après années des relations de confiance avec les familles des quartiers ghettoïsés de la ville, sont mis-es en difficultés et fragilisé-e-s par une décision politique inique et injustifiée qui n'est pas la leur!

Nous voulons également assurer à nos élèves et à leurs familles qu'ils peuvent toujours voir dans ces ELCO le beau symbole d'une République ouverte et respectueuse du pluralisme de notre société, auquel M. Pujol oppose le triste symbole d'une école fermée et cadenassée, bien loin des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qu'elle a pour mission de véhiculer et de défendre contre toutes les formes de repli sur soi. C'est précisément dans le cadre de l'école républicaine que le respect de la laïcité dans ces enseignements pourra être contrôlé et garanti.









